

Vol. 26 no. 8 - 12 décembre 2018

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

Nous ne nous tairons pas !



L'édito du Président

Nous sommes régulièrement interpellés par des médias pour confirmer une nouvelle ou un événement survenu dans une école ou un centre. Les journalistes nous demandent généralement s'il est possible de les mettre en contact avec les enseignants ou les membres du personnel de soutien concernés, pour obtenir des témoignages. Pourquoi refusons-nous de le faire presque chaque fois et commentons-nous nous-mêmes la nouvelle ? Précisément parce que le fameux devoir de loyauté nous est servi à toutes les sauces depuis quelques années.

L'affaire de cette enseignante d'une commission scolaire de la Rive-Nord qui a témoigné, à visage découvert, de sa réalité dans une chronique de Patrick Lagacé (*La Presse+*) en est un bel exemple. Cette réalité, nous la connaissons bien parce qu'elle est partagée non seulement par de très nombreux enseignants, mais aussi par le personnel de soutien scolaire. C'est vrai pour nos trois commissions scolaires, comme ça l'est tout autant en Gaspésie ou à Québec !

Certaines commissions scolaires utilisent le devoir de loyauté comme une épée de Damoclès pour faire taire celles et ceux qui parlent de notre réalité et dénoncent les nombreux problèmes du réseau de l'éducation. Ils sont plusieurs à vouloir faire taire celles et ceux qui tiennent l'école à bout de bras, mais ça ne fonctionnera pas.

Comme pour le congédiement de cette enseignante, invoquer d'autres aspects de son travail (personne n'est parfait !) pour semer le doute ne fonctionnera pas non plus. Parce que les propos qu'elle a tenus, des milliers d'autres membres du personnel de l'éducation à travers le Québec auraient pu les dire !

Par sa déclaration sur le sujet, nous croyons comprendre que le ministre Roberge nous appuie et qu'il appuiera celles et ceux qui dénoncent les problèmes dans nos milieux ! Mais il lui faudra agir concrètement, parce que la pression est forte en ce moment.

Il y a donc le devoir de loyauté envers notre employeur, certes, mais tel que défini par la jurisprudence. Soyons clairs : dénoncer nos conditions



de travail difficiles, le manque de services dans nos milieux et la violence que nous subissons au quotidien, ce n'est pas manquer à notre devoir de loyauté.

Le Syndicat de Champlain ne vous recommandera jamais de vous prononcer individuellement et publiquement sur tous les maux présents dans notre quotidien, parce que nous tenons à vous protéger. Mais, collectivement, nous ne pourrions être muselés. Et c'est là tout le défi des organisations syndicales sur cette question : dépasser leurs simples intérêts corporatifs pour ne parler que d'une seule voix.

Madame Kathy Dufault, il y a 10 500 membres du Syndicat de Champlain derrière vous !

Éric Gingras





Photo : Jacques Racicot

Les secrets de Prof Dino

Cette histoire débute, il y a 15 ans, lorsque le petit Junior et la charmante Christel acceptent de se priver de cadeau pour Noël afin de permettre à leurs parents immigrants, qui ont des moyens financiers très limités, de démarrer une petite entreprise, Prof Dino, avec une humble mise de fonds. Cette année-là, ils participent aux paniers de Noël, mais comme bénéficiaires.

Rapidement, les projets s'accroissent et l'entreprise prend de l'expansion. L'objectif n'est pas pécuniaire et le rêve de devenir un organisme à but non lucratif prend forme. C'est ainsi que les animateurs de Prof Dino prennent la route des écoles et des centres pour éveiller chez les jeunes un intérêt pour la science.

Les années passent et Christel se découvre une passion pour l'enseignement. Or, la vie lui réserve des surprises. La compagnie de son père peine à arriver et jongle difficilement avec les factures. Un choix déchirant s'impose encore. Qu'à cela ne tienne, Christel met de côté ses intérêts personnels et ses études pour rejoindre son père dans la gestion de l'entreprise.

Les membres de la famille peuvent aujourd'hui se féliciter : annuellement, c'est plus de 600 animations qui sont données gratuitement, entre autres, à des personnes atteintes de maladie mentale, de déficience ou d'un handicap. Leur contribution s'étend également aux 70 paniers de Noël qu'ils remettent aux plus démunis. Ils arrivent même à ajuster le prix de leurs ateliers selon les cotes de défavorisation des écoles.

Maintenant, vous savez que si Prof Dino visite vos élèves, l'effet se fera sentir bien au-delà des murs de votre école.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Tournée du Fonds de solidarité FTQ

Comme chaque année, la tournée d'information de la campagne REER du Fonds de solidarité FTQ s'arrêtera dans vos milieux.

Parler d'épargne tout juste avant les Fêtes vous semble incongru ? Et pourtant !

En principe, il est vrai que vous avez jusqu'au 1^{er} mars 2019 pour cotiser à votre REER pour l'année d'imposition 2018. Mais dans le cas du REER+ du Fonds de solidarité, il faut faire vite si vous souhaitez bénéficier du crédit d'impôts de 30 % de plus pour les fonds de travailleurs !

Il faut savoir que l'émission d'actions du Fonds est plafonnée. Au-delà d'une certaine limite, il n'est plus possible d'acheter de forfaitaire. Pourquoi en parler maintenant ? Parce que chaque année, le plafond est atteint de plus en plus tôt, résultat de la popularité du Fonds de solidarité depuis 35 ans maintenant.

Ainsi, même si la tournée débute en janvier, il se pourrait que le plafond soit atteint avant que les rencontres ne soient terminées. Si tel est le cas, vous aurez l'information pour l'année d'imposition 2019.

À cet effet, pour celles et ceux qui cotisent à leur REER du Fonds par retenues sur le salaire (RSS) ou encore

par prélèvements bancaires, sachez que le plafond ne s'applique pas à votre situation et que vous n'avez pas à vous inquiéter. Voilà une autre bonne raison de participer via la RSS ! Parlez-en à la personne responsable qui visitera votre milieu lors de la tournée.

Pour connaître la date de passage de la tournée dans votre établissement et avoir plus d'informations sur le Fonds, consultez le calendrier disponible à syndicatchamplain.com. Les dates sont aussi publiées dans les *Infos et La Navette*.

Le Fonds en bref

- Le Fonds de solidarité FTQ affiche un rendement de 7,5 % pour la dernière année financière.
- Pour l'exercice 2017-2018, le Fonds a investi la somme record de 1,108 G\$ dans des entreprises québécoises et ainsi contribué à la création et au maintien de près de 195 000 emplois.
- Valeur de l'action à 40,73 \$ (une augmentation de 1,41 \$ par rapport à celle en vigueur depuis janvier 2018 et 2,85 \$ par rapport à celle de juillet 2017).



Photo : 123rf.com
Wavebreak Media Ltd

Soirée d'information sur l'accès à la propriété

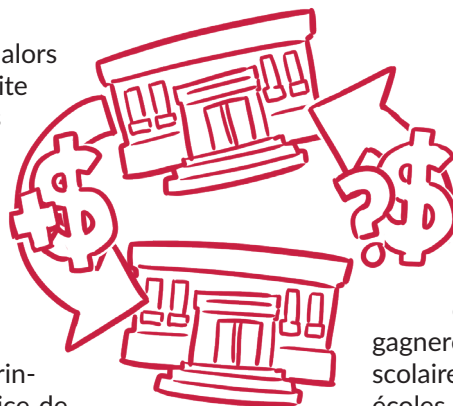
Quand ? Le lundi 11 février 2019, de 16 h 30 à 18 h

Où ? Au bureau du Syndicat, à Saint-Hubert

Le nombre de places est limité ! Inscription obligatoire, avant le 6 février 2019, à syndicatchamplain.com, dans l'onglet « Inscriptions ».

En collaboration avec Desjardins Caisse de l'Éducation, le comité des jeunes du Syndicat de Champlain vous invite à une soirée d'information sur l'accès à la propriété. Un représentant de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) animera la rencontre.

Liste des écoles défavorisées : un mode de financement à revoir



La récente mise à jour de la liste des écoles primaires situées en milieux défavorisés crée beaucoup d'inquiétude dans les établissements. Le son de cloche des personnes déléguées est très clair à cet effet. L'objectif premier du financement additionnel associé à l'indice de défavorisation est d'offrir plus de services aux élèves qui proviennent de milieux défavorisés. Pourtant, avec le mode d'attribution actuel et donc, la révision de la liste des écoles défavorisées, on passe carrément à côté.

Suite au recensement du gouvernement fédéral en 2016, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec a publié, au début du mois de novembre dernier, la mise à jour de la liste des écoles primaires situées en milieux défavorisés.

Dans l'ensemble, si certaines écoles bénéficieront, pour les prochaines années, d'une aide financière additionnelle en raison de la dégradation de la situation socio-économique de leur milieu, d'autres perdront le financement auquel elles avaient droit depuis 2006.

Le problème vient du fait qu'il s'agit toujours de la même tarte qu'on redécoupe et qu'on attribue différemment. Si le rang décile de certaines écoles s'améliore, c'est principalement dû au fait que d'autres milieux se sont appauvris. Mais les élèves issus de familles considérées défavorisées ne disparaissent pas avec la perte de la cote de défavorisation de leur école !

Car dans les faits, pour la plupart des écoles qui voient leur rang passer, par exemple de 9 à 7, ou encore de 10 à 8, les besoins demeurent. Mais les services additionnels ne seront plus possibles parce que leur financement sera coupé, pour être donné à d'autres écoles. Une stratégie complètement

contre-productive, alors qu'on vise la réussite éducative de tous les élèves !

Rappelons brièvement que le classement par rang décile des établissements d'enseignement primaire est basé principalement sur l'indice de milieu socio-économique (IMSE), en fonction des données recueillies sur les familles avec enfants du Recensement canadien, dont les dernières données remontaient à 2006.

Les écoles classées aux rangs 9 et 10, considérées comme étant dans les milieux socio-économiques les plus défavorisés du Québec, bénéficient d'une aide financière supplémentaire. Ces sommes permettent de diminuer les ratios dans les classes et d'offrir plus de services d'appui et de soutien aux élèves.

Sur la Rive-Sud de Montréal, où il existe des poches de pauvreté dans plusieurs secteurs, en dépit de la gentrification de certaines villes, la mise à jour de la liste ministérielle aura des impacts importants.

C'est le cas à la Commission scolaire des Patriotes, à Saint-Amable notamment, où les écoles primaires perdront une somme globale estimée à près d'un million de dollars par année. Ces pertes se feront normalement sentir dès l'an prochain. C'est un secteur en plein développement certes, avec la construction de nouveaux quartiers et l'arrivée de nombreuses familles, mais cette gentrification ne fait pas disparaître pour autant la pauvreté qui existe dans le milieu ni les besoins de ces élèves.

À la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, le jeu des chaises musicales affectera au total six écoles : deux perdront leur financement et quatre autres en gagneront. À la Commission scolaire Marie-Victorin, trois écoles se retrouvent maintenant dans les deux derniers déciles, mais l'école Adrien-Gamache perdra la subvention qu'elle obtient depuis de nombreuses années.

Les écoles, qui sont maintenant cotées aux deux derniers rangs déciles suite à la mise à jour, pourront offrir les services additionnels que réclame le personnel qui y travaille depuis longtemps. Ce qui est évidemment une bonne chose ! Mais pourquoi cela devrait se faire au détriment d'autres enfants, dont les besoins sont tout aussi importants ? De toute évidence, une révision du mode d'attribution de cette subvention s'impose. Minimale, il faudrait que des mesures transitoires de financement pour les milieux qui perdront les services soient mises en place.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a déclaré qu'il entend changer les règles pour ne pas couper le financement des écoles. En attendant des actions concrètes, le Conseil fédéral de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a adopté à l'unanimité, la semaine dernière, une proposition initiée par le Syndicat de Champlain en faveur du maintien du financement pour les écoles (inscrites à l'Annexe 46 de la convention nationale) dont l'indice du milieu socio-économique s'est amélioré, pour leur permettre, notamment, de conserver les règles de formation des groupes en milieux défavorisés, au moins pour la durée de la présente entente. Nous suivrons ce dossier de près !

Cher Père Noël



Le billet de Mireille

Cher Père Noël,

J'ai 38 ans. Je suis enseignante. J'ai une classe de 22 élèves. Tous uniques. Ils sont merveilleux et j'ai pour chacun d'eux, une réelle affection.

Mais voilà, j'ai de plus en plus de difficulté à leur enseigner. J'ai développé quelques problématiques : anxiété, perte de concentration, nausées et... jalousie.

Je sais qu'il faut être sage pour recevoir des cadeaux, mais laissez-moi t'expliquer. Dans ma classe, dite ordinaire, il y a plusieurs de mes jeunes qui ont un plan d'intervention. Ce qui veut dire qu'on doit intervenir différemment pour eux parce qu'ils ont des besoins particuliers. Ben, un peu comme moi !

On a imaginé toutes sortes de gadgets pour leur rendre service. Je suis contente pour eux, n'en doute pas Père Noël, mais je dois te l'avouer, je suis jalouse à m'en rendre malade !

Louis et cinq autres amis ont droit, les chanceux, à des coquilles insonorisantes qui leur permettent de travailler dans le calme. Le problème, c'est qu'ils les portent quand ils en ressentent le besoin et souvent, c'est quand j'explique. Je pense qu'il n'aime pas ma voix et ça m'angoisse. Lili a une mâchouille... Bon, de jaune ananas, elle est maintenant brune, mais elle semble l'aimer tout autant ! A-t-elle une dent contre l'école ?

Alexis ne tenait pas en place, alors il a eu droit à un ballon pour s'asseoir. Il peut donc bouger de gauche à droite et sautiller sur place. Éloïdy, elle, a un banc oscillant, pas besoin de t'expliquer qu'elle oscille souvent. Je n'ose plus les regarder, leurs mouvements me donnent la nausée.

Édouard a une chaise avec des pédales de vélo, ouf, il en fait de la distance. Je me sens essouffée juste à le

regarder ! Comme ses genoux cognent sous la table, Laura, sa voisine, dite ordinaire, est sur le bord de la crise de nerf ! Julie a gagné le jackpot ! Elle est assise sur un vélo stationnaire avec lutin... Oups ! Lutrin !

Jonathan, Florence et Marc ont chacun un lézard qu'ils affectionnent follement. Le lézard se promène de leurs épaules à leurs jambes, à leurs bras. Il paraît que ça calme.

Alex, Sandra et Gaëlle ont droit à des pauses sensorielles. Elles sont fixées à l'horaire quotidien et Magalie, la TES, vient les chercher à tour de rôle.

Nathan et Gaëlle (oui la même) doivent pouvoir se lever, aller à l'arrière pour bouger afin de relaxer. Personnellement, j'en perds mes mots ! Je

ne sais pas pourquoi, j'ai moins de concentration et ça m'inquiète, tu comprends Père Noël ?

Alors, j'ai une faveur à te demander. Je me sens jalouse (même si je sais

« **Alors, j'ai une faveur à te demander. Je me sens jalouse (même si je sais que ce n'est pas bien) et, j'aimerais, moi aussi, avoir un plan d'intervention ! On y inscrirait mon besoin : Qu'on respecte mes capacités humaines d'adaptation et de fonctionnement.** »



que ce n'est pas bien) et j'aimerais, moi aussi, avoir un plan d'intervention ! On y inscrirait mon besoin : Qu'on respecte mes capacités humaines d'adaptation et de fonctionnement.

Les moyens retenus pourraient être les suivants : Qu'on évalue le temps et la faisabilité des tâches qu'on m'exige; qu'on me permette aussi de consacrer du temps à mes élèves dits « réguliers »; qu'on respecte mes limites humaines.

Si c'est trop demandé, tu peux aussi m'offrir des pauses, une licorne d'apaisement et des lunettes roses... Oh ! et des coquilles pour Laura et moi ! Une dernière demande : prends soin aussi de mes collègues du soutien scolaire; leur quotidien est tout aussi difficile !

Merci Père Noël.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

